

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Envoyé en préfecture le 01/02/2019 Reçu en préfecture le 01/02/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_128-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2018 BS 128** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: APPEL A PROJET DU PLAN NATIONAL DE L'ALIMENTATION - UN FRUIT A LA RECRE

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents:

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGERY, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" et l'orientation C.1 « Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le Parc » ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils Généraux des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'actions d'Education au Territoire à destination des publics de son territoire, notamment dans le cadre de l'éducation à l'alimentation ;

Considérant la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial sur le territoire Luberon ;

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le programme d'actions proposé dans le cadre de la réponse à l'appel à Projet dans le cadre du Plan National Alimentaire (PNA) ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr

PARCS NATURELS
RÉGIONAUX
EN ERANCE

Affiché le

ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_128-DE

Dépenses par opération/dispositif	
Définition et conception des outils de sensibilisation	6 000,00
Travail graphique sur outils de sensibilisation	7.000,00
Fabrication /impression des outils de sensibilisation	1 500,00
Coordination PNR Luberon (20 jours)	5 440,00
Total TTC en Euros	19 940,00€
Recettes	
Appel à Projet Plan National Pour l'alimentation	13 958,00€
Participation PNR Luberon (dont ingénierie)	5 >>
	5 982,00€
Total en Euros	19 940,00€

- **AUTORISE** Madame la Présidente à valider la réponse à l'appel à projet lancé dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Dominique SANTONI

La Présidente,

REGIONAL DE LE BARGIONAL DE